

**DOCUMENT A REMPLIR POUR UNE DEMANDE DE LABELLISATION MEDICEN
PARIS REGION DANS LE CADRE DES APPELS A PROJETS ANR 2010**

(ne doit pas dépasser cinq pages)

I- Description synthétique du projet

1) Titre et Acronyme du projet

2) Pathologies :

- Cancers
- Maladies infectieuses
- Maladies neuro-dégénératives, sensorielles et psychiatriques
- Autre :

3) Domaines prioritaires et axes programmatiques :

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Médecine translationnelle | <input type="checkbox"/> Outils biologiques | <input type="checkbox"/> Bio numérique |
| <input type="checkbox"/> Recherche clinique | <input type="checkbox"/> Biomarqueurs | <input type="checkbox"/> Bio informatique et
biologie intégrative |
| <input type="checkbox"/> Imagerie biomédicale | <input type="checkbox"/> Modèles | <input type="checkbox"/> Interface cerveau-
machine |
| | <input type="checkbox"/> Produits à visée
Biothérapeutiques | <input type="checkbox"/> e-santé |

4) Appel à projets ANR auquel il est présenté ?

5) Objectif global du projet par rapport à :

- l'état de l'art scientifique (et/ou technique)
- la concurrence

6) Budget Total :

Subvention demandée :

7) Demande de co-labelisation avec un autre pôle de compétitivité ? Si oui, lequel ?

II- Partenariat

1) Porteur du projet et ses partenaires (laboratoires et entreprises impliquées avec brève présentation de leur spécificité, nom, adresse, téléphone)

2) Localisation de l'activité du projet

3) Répartition des tâches

4) Mode d'organisation du projet (chef de projet, organisation des réunions, livrables...)

III- Vision de l'application industrielle

Brève synthèse sur la stratégie de valorisation qui souligne les **principaux atouts** (qualité des partenaires, saut technologique, réponse à une demande forte réglementaire, commerciale, santé publique...) qui conforte la pertinence du projet par rapport à l'état de la concurrence et au marché.

1) Si le projet est sans partenaire industriel :

Description des conditions de réalisation de l'étape de la valorisation (partenariat, licence, création d'une jeune entreprise innovante...) à l'issue du projet

2) Caractère raisonnablement crédible du « business case » :

- Faisabilité concurrentielle
- Réalité de l'opportunité
- Sérieux de l'ambition et des marchés visés
- Probabilité raisonnable de succès
- Contrôle correct des risques
- Bonne prise en compte des contraintes réglementaires
- Définition précise des clauses de liberté d'exploitation et de propriété intellectuelle
- Réalisme du montage financier

IV – Cohérence avec les objectifs du pôle

1) Impact du projet sur le territoire francilien :

- Accroissement de l'activité et du nombre d'emplois
- Accroissement de l'attractivité du territoire pour les entreprises, les cerveaux, les talents et pour les capitaux,

2) Caractère structurant du projet et impact sur l'effet cluster du pôle :

- Contribution du projet à la **structuration** d'une filière ou d'une activité relevant d'une thématique du pôle
- Contribution du projet à **l'amélioration des synergies** aux plans régional, national, international
- **Nouveaux partenariats et collaborations** d'acteurs du pôle nés de la vie du pôle
- **Mise en place de pratiques, d'équipements ou de produits** (plate-forme technologique, modèles animaux, banques, ...) utiles à tous les membres du pôle.